Novembre et Décembre 2023 - N° 149
1.00 Euro

A Crucetta

Bulletin de la Tradition Catholique en Corse

EGLISE TRIOMPHANTE, SOUFFRANTE ET MILITANTE

L'Eglise catholique est la seule institution au monde qui enseigne que sont réunis, en un même corps, les saints du Ciel, les âmes du purgatoire et les fidèles de la terre. Cette réalité consolante est aussi exigeante.

Nous profitons des mérites des saints qui jouissent maintenant de la vision béatifique. Leur vie d'efforts et de vertus a accumulé une réserve de grâces en considération desquelles Dieu nous accorde la rémission des peines temporelles dues à nos péchés, car elle le rend indulgent aux pécheurs que nous sommes. Ce que notre faiblesse ne pourrait pas espérer, le recours aux saints nous l'obtient.

Et pas seulement pour nous. Une indulgence peut aussi être appliquée par nos soins aux âmes du purgatoire. Une fois passés dans l'autre monde, les fidèles défunts ne peuvent plus rien pour eux-mêmes. Confrontés en direct à la justice divine, ils doivent payer le juste prix des peines temporelles liées à leurs péchés, car nul n'entre dans l'intimité de Dieu s'il n'est parfaitement purifié.

Cependant, ce que ces âmes ne peuvent plus pour elles-mêmes, nous le pouvons pour elles. Par nos prières, mais aussi par nos jeûnes et nos aumônes, il nous est possible de leur obtenir une remise totale ou partielle de leurs peines, en particulier par l'obtention d'une indulgence. Ainsi, nous sommes stimulés à faire de notre mieux, à nous détacher de toute faute, même vénielle, afin d'apporter une consolation véritable aux âmes souffrantes de l'autre monde.

Par ailleurs, sur cette terre, nous ne combattons pas tout seuls. Ici-bas, nous sommes unis par les liens de la divine charité à tous les justes de sorte que les efforts de l'un servent aussi à d'autres. Ce n'est pas seulement qu'ils sont des exemples édifiants et suscitent l'imitation. Ils maintiennent surtout un certain degré de ferveur dont nous profitons par la communion des saints. Quand l'un de nous grandit en sainteté, la communauté s'élève ; quand l'un tombe, l'ensemble en est affecté.

Cette réalité nous rend donc responsables. Notre mode de vie a une incidence sur le salut du prochain. Si nous progressons, nous contribuons à l'avancement de toute l'Eglise ; si nous régressons, nous entraînons aussi les autres. La vertu n'est pas seulement affaire individuelle, elle a un impact sur tous en vue du salut éternel. Voilà une exigence qu'il nous faut prendre sérieusement en considération...

Abbé Hervé Mercury.

MON PETIT DOIGT M'A DIT

Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens

Le vendredi 7 juillet, l'équipe des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC) s'est réunie pour son bilan annuel. Afin d'éclairer l'examen des mois passés, son conseiller spirituel avait choisi la citation évangélique suivante : « le Seigneur dit : quel est donc l'intendant fidèle, avisé, que le maître établira sur ses gens pour leur donner en temps voulu leur ration de blé ? Heureux ce serviteur, que son maître en arrivant trouvera occupé de la sorte ! Vraiment, je vous le dis, il l'établira sur tous ses biens ». Nos activités doivent se dérouler sous le regard de Dieu à qui nous devons rendre des comptes. L'association des EDC suit un programme de formation et organise les réunions en quatre temps : la prière par le conseiller spirituel, le tour de table mensuel pour l'exposé des difficultés concrètes rencontrées au travail, la discussion d'un thème préparé par deux membres et la prière finale. Chacun de ces points a été considéré et des résolutions ont été prises pour améliorer ce qui doit l'être.

Le lundi 10 juillet, l'abbé Mercury s'est rendu à La Parata pour bénir le bateau de pêche de la société Gloria Maris de M. Rieira qui exploite la ferme aquacole installée au large. Pour l'occasion, les employés se sont tous rassemblés pour assister à cette cérémonie qui assure le regard favorable de Dieu sur une activité exigeante et difficile. A l'issue, la traditionnelle bouteille de champagne est venue se fracasser contre la coque par l'action de Mme Rieira. Une petite collation a terminé agréablement ce moment de fête.

La chapelle Notre-Dame de Lorette s'est retrouvée en travaux du 18 au 28 juillet. M. Foïs et son ouvrier ont posé l'autel en marbre, apporté d'Erbalunga, ainsi qu'un nouveau carrelage dans le chœur. La tâche n'a pas été sans mal, mais le résultat est remarquable. La couleur choisie est chaude et favorise une atmosphère propice à la prière. Une harmonie se dégage de l'ensemble, ce qui donne envie de continuer l'embellissement de notre lieu de culte. Résumé des travaux en quelques images...

MON PETIT DOIGT M'A DIT

Le mercredi 2 août, après avoir été admis à l'hôpital de Bastia 15 jours plus tôt pour des examens médicaux, Stéphane Olhagaray s'est éteint muni des sacrements de l'Eglise. Il a été enterré le lendemain dans le village de son épouse, San Antonino. L'abbé Dufour a célébré la Messe des funérailles et a procédé à l'inhumation. Stéphane était un membre actif de l'Association Santu Lisandru Sauli. Nous assurons son épouse et son fils de nos prières dans cette dure épreuve. Requiescat in pace...

Le samedi 5 août, le Conseil d'Administration de l'Association Cultuelle Santu Lisandru Sauli s'est réuni à 15 h 00 dans une salle de l'église Saint-Théophile à Corte. Y étaient présents : l'abbé Mercury, MM. Costa, Clinckx et Devaux, Mmes Hardy et Gyoker.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- travaux à Notre-Dame de Lorette et consécration de l'autel ;
- organisation des confirmations à Notre-Dame de Lorette ;
- avancement du dossier Saint-Antoine de la Parata ;
- problèmes posés par la nouvelle convention épiscopale entre le Nord et le Sud ;
- inventaire dans les Communautés du Nord ;
- impact financier de ces dispositions et mesures à prendre.

Le même jour, l'abbé Dufour adressait un mail à l'abbé Mercury pour signifier sa démission de la Vice-Présidence du CA de l'ASLS. Le 1er juillet, une nouvelle convention est entrée en vigueur entre le diocèse d'Ajaccio et l'abbé Dufour. A la demande de ce dernier, Mgr Bustillo lui décernait le titre de Chapelain des Communautés de Bastia, réunie à Saint-Charles, et de l'Île-Rousse, réunie à Notre-Dame de la Miséricorde. Une séparation de principe était posée entre le Nord et le Sud de l'île, l'abbé Mercury ayant été placé devant le fait accompli. Les recettes habituelles (quêtes, casuel et autres) sont attribuées à l'abbé Dufour. Le paradoxe est que celui-ci est présent, non pas au titre de la Fraternité Saint-Pierre à laquelle il appartient, mais en tant qu'aide de l'abbé Mercury. En effet, celui-ci, bien qu'incardiné dans le diocèse depuis 2015, ne bénéficie d'aucun statut ajusté à son apostolat.

Tout récemment, le passage de propriété de l'Ordre des Franciscains Mineurs à l'ASLS a reposé la question de ce statut. Le préfet de Corse a récemment fait remarquer, avec beaucoup de justesse, à notre Cardinal-Evêque qu'il ne peut pas y avoir deux associations cultuelles dans un diocèse. La seule association cultuelle est l'association diocésaine. En conséquence, le jeudi 19 octobre, Mgr Bustillo a convoqué l'abbé Mercury pour lui annoncer qu'une solution canonique sera prochainement mise à l'étude le concernant et lui a demandé que la chapelle Saint-Antoine de la Parata soit transférée au diocèse avec une convention d'usage à notre association. Des explications sont en cours au niveau de l'économat pour exposer l'impérieuse nécessité d'un statut canonique et, en son absence, celle d'une association cultuelle susceptible d'assurer la pérennité minimale, au moins au plan civil, des droits des fidèles.

En prévision de toute éventualité, le CA a décidé de procéder à un inventaire précis des affaires de l'association qui se trouvent dans le Nord de l'île de manière à déterminer leur destination prochaine. De même, un point comptable devra être présenté à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour examiner les répercussions financières des décisions épiscopales qui ont été prises. En effet, il faut prendre en compte que l'Association Santu Lisandru Sauli reste répandue sur l'ensemble de l'île et que les fidèles sont attachés à maintenir des liens entre les trois communautés. Le CA a donc pris la décision de renforcer le poids des Bastiais en son sein lors de la prochaine AGO. Celle-ci se tiendra le dimanche 26 novembre après la Messe dominicale célébrée à la chapelle Notre-Dame de Lorette d'Ajaccio.

La première tranche des travaux entrepris dans le chœur de ce lieu de culte est terminée. Il reste à récupérer à Erbalunga les deux crédences et le bénitier, tous trois en marbre, qui viendront compléter avec bonheur l'installation de l'autel. Sera ensuite abordé l'édification de la Chapelle de la Vie. Enfin, l'édifice matériel n'est qu'une image éphémère de l'édifice spirituel que l'Esprit-Saint ne cesse de construire en nos cœurs. Pour nous y aider, Mgr Bustillo viendra à 15 h 30 le dimanche 19 novembre à la chapelle Notre-Dame de Lorette d'Ajaccio pour conférer le sacrement de confirmation à une vingtaine de personnes. Le matin, deux enfants et un adulte feront leur première communion. Les communautés se trouveront renforcées par la réception de cette grâce insigne de la vie divine déversée avec abondance dans nos âmes. Dieu habite en nous...

!!! Notez l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Santu Lisandru Sauli !!!
!! le dimanche 26 novembre à Ajaccio après la Messe dominicale à Notre-Dame de Lorette !!

Malgré un agenda chargé, Mgr Bustillo s'est rendu le samedi 12 août, à la chapelle Notre-Dame de Lorette, pour consacrer le nouvel autel. La table avait été préparée quelques jours plus tôt par un graveur. Il a marqué la pierre de cinq croix, symbolisant les cinq plaies du Christ, et a creusé une cavité en son milieu formant ainsi le tombeau où seront déposées les reliques des saints.

L'abbé Mercury a célébré la Messe à 10 h 00 dans la chapelle annexe, puis il a procédé aux deux premières cérémonies préliminaires. D'abord, la bénédiction de l'eau grégorienne, employée dans l'aspersion de l'autel et la fabrication du ciment. Le prêtre exorcise et bénit le sel et l'eau. Il les mélange à des cendres et à du vin, également bénis. En deuxième lieu, il bénit également les grains d'encens qui seront placés sur les cinq croix de l'autel et brûleront avec les cinq croix de cierge. Pendant l'accomplissement du rituel, notre chapelain a montré une de ces cinq croix constituées avec des cierges : elles s'enflammeront sur l'autel signifiant l'action purificatrice et sanctifiante du Saint-Esprit, Amour éternel du Père et du Fils.

Le rituel de consécration de l'autel est du ressort de l'évêque. L'autel est destiné à représenter Jésus-Christ lui-même. Sa matière doit d'abord être purifiée. Le Pontife est revêtu des ornements violets de la pénitence. Les saints sont invoqués dans le chant des litanies solennelles. Puis a lieu l'aspersion avec l'eau grégorienne, en particulier sur les cinq croix gravées.

Ce rite achevé, le célébrant change d'ornements et se revêt de la couleur blanche. Il s'agit, à présent, d'aller chercher en procession les reliques des saints qui seront déposées dans l'autel. Placées préalablement dans la chapelle annexe, elles sont portées solennellement devant l'évêque jusqu'au nouvel autel. Là, l'entrepreneur Pascal Foïs est intervenu pour fermer le tombeau en le scellant avec du ciment mouillé avec l'eau grégorienne. Avec les reliques est ajouté un libelle qui porte la mention en latin et en français suivante : « L'an du Seigneur deux mil vingt-trois, le douze du

mois d'août, Moi, François, évêque d'Ajaccio, j'ai consacré cet autel en l'honneur de la Nativité de la Vierge Marie, j'y ai enfermé des reliques du saint Martyr Donat et du saint Confesseur Pontife Alexandre Sauli et j'ai accordé aujourd'hui, à tous les fidèles, dans la forme coutumière de l'Eglise, une indulgence plénière ». Dans cette formule, il est indiqué pour qui est particulièrement dédié cet autel : à la Vierge Marie honorée dans le mystère de sa Nativité.

Une fois la déposition des reliques terminée, l'évêque procède à la consécration proprement dite. La table est ointe avec le Saint-Chrême à l'emplacement des croix gravées, aux quatre angles et sur le devant. Après un psaume, l'encensement et une prière, Mgr Bustillo a composé cinq croix avec des grains d'encens sur lesquels ont été placées les croix de cierge. Quand les croix ont été allumées et pendant tout le temps de leur combustion, il a invoqué le Saint-Esprit et chanté une préface d'actions de grâce qui fait mémoire d'Abel, Abraham, Melchisédech, Isaac et Moïse qui ont construit des autels pour le sacrifice.

Comme notre évêque devait célébrer dans l'après-midi, la Messe n'a pas eu lieu immédiatement après la consécration. Un petit apéritif a réuni les fidèles présents pour un temps festif. C'est le lendemain, dimanche 13 août, que l'abbé Mercury a inauguré le nouvel autel consacré. Avec beaucoup d'émotion au moment de l'offertoire, il a déposé le pain et le vin sur l'autel de sorte que, au contact de Jésus-Christ, ils sont devenus l'héritage de notre Rédempteur offert au Père éternel : « recevez, Père saint, cette hostie immaculée », « nous vous offrons le calice du salut ».

<u>Pour toute information sur la célébration du rite tridentin en Corse :</u>

P. Hervé Mercury 8 Boulevard Sylvestre Marcaggi Evêché CS 30306 20181 Ajaccio Cedex 1.
Par téléphone : 06.08.18.15.64 ou par internet : contact.pretre@a-crucetta.fr.
P. Sébastien Dufour 3 Rue de l'évêché 20200 Bastia.
Par téléphone : 06.87.65.84.47 ou par internet : abbedufour@hotmail.com.

Tout don pour le ministère est à adresser à l'*Association cultuelle Santu Lisandru Sauli*, Chapelle Notre-Dame de Lorette, Chemin du Loreto, 20090 Ajaccio.
IBAN : FR26 3000 2028 1400 0007 1537 W20 BIC : CRLYFRPP

- Ajaccio : Chapelle Notre-Dame de Lorette, chemin de Loreto
- Bastia : Eglise Saint-Charles
- Île-Rousse : Chapelle Notre-Dame de la Miséricorde, dite « des moines »

Pour Ajaccio, le catéchisme a lieu le lundi pour les moyens (16 h) et le mercredi pour la persévérance (15 h). Une initiation au latin liturgique est donnée le mercredi (16 h).
En Balagne, c'est le lundi après-midi. A Bastia, c'est le mercredi (10 h) et le vendredi (17 h).
Contacter l'abbé Mercury pour Ajaccio et l'abbé Dufour pour Bastia et la Balagne.

APOSTOLAT - NOVEMBRE et DECEMBRE 2023

	Ajaccio	Bastia / L'Île-Rousse
Mercredi 1er novembre : Fête de tous les Saints	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Jeudi 2 : Commémoration des défunts	18 h 00 : Messe	
Vendredi 3 : Sacré-Cœur (1er Vendredi)	18 h 00 : Messe	
Samedi 4 : Cœur Immaculé (1er samedi)	16 h 30 : Ens. Confirmation 18 h 00 : Messe	
Dimanche 5 : 23ème dimanche après la Pentecôte	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 6 : de la férie	16 h 00 : KT	
Mardi 7 : de la férie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 8 : de la férie	15 h 00 : KT + Lat lit 18 h 00 : Messe	
Samedi 11: Saint Martin	18 h 00 : Messe	
Dimanche 12 : 24ème dimanche après la Pentecôte (5ème après l'Epiphanie)	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 13 : Saint Didace	16 h 00 : KT	
Mardi 14 : Saint Josaphat	18 h 00 : Messe / Ch	
Samedi 18 : Dédicace Sts-Pierre-et Paul	18 h 00 : Messe	
Dimanche 19 : 25ème dimanche après la Pentecôte (6ème après l'Epiphanie)	10 h 00 : Messe 15 h 30 : Confirmations	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 20 : Saint Félix de Valois	16 h 00 : KT	
Mardi 21 : Présentation de Marie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 22 : Sainte Cécile	15 h 00 : KT + Lat lit 18 h 00 : Messe	
Jeudi 23 : Saint Clément 1er	18 h 00 : Messe	
Vendredi 24 : Saint Jean de la Croix	18 h 00 : Messe	
Samedi 25 : Sainte Catherine	18 h 00 : Messe	
Dimanche 26 : dernier dimanche après la Pentecôte	10 h 00 : Messe AGO de l'ASLS	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 27 : de la férie	16 h 00 : KT	
Mardi 28 : de la férie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 29 : de la férie	15 h 00 : KT + Lat lit 18 h 00 : Messe	
Mercredi 30 : Saint André	18 h 00 : Messe	8 h 30 : Messe à Bastia / KT

KT = catéchisme TSS = Salut du Très Saint Sacrement Ch = Chorale Lat lit = Latin liturgique VV = Veillée pour la Vie

	Ajaccio	Bastia / L'Île-Rousse
Vendredi 1er décembre : Sacré-Cœur	18 h 00 : Messe	
Samedi 2 : Cœur Immaculé (1er samedi)	18 h 00 : Messe / VV	
Dimanche 3 : 1er dimanche de l'Avent	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 4 : Saint Pierre Chrysologue	16 h 00 : KT	
Mardi 5 : de la férie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 6 : Saint Nicolas	18 h 00 : Messe	
Jeudi 7 : Saint Ambroise	18 h 00 : Messe	
Vendredi 8 : Immaculée Conception	18 h 00 : Messe	
Samedi 9 : de la férie	18 h 00 : Messe	
Dimanche 10 : 2ème dimanche de l'Avent	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 11 : Saint Damase	16 h 00 : KT	
Mardi 12 : de la férie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 13 : Sainte Lucie	18 h 00 : Messe	
Jeudi 14 : de la férie	18 h 00 : Messe	
Vendredi 15 : de la férie	18 h 00 : Messe	
Samedi 16 : Saint Eusèbe	18 h 00 : Messe	
Dimanche 17 : 3ème dimanche de l'Avent	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 18 : de la férie	16 h 00 : KT	
Mardi 19 : de la férie	18 h 00 : Messe / Ch	
Mercredi 20 : des Quatre-Temps	18 h 00 : Messe	
Jeudi 21 : Saint Thomas Apôtre	18 h 00 : Messe	
Vendredi 22 : des Quatre-Temps	18 h 00 : Messe	
Samedi 23 : des Quatre-Temps	18 h 00 : Messe	
Dimanche 24 : vigile de la Nativité	10 h 00 : Messe	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Lundi 25 : Nativité de Notre Seigneur	23 h 30 : Messe de la nuit 10 h 00 : Messe du jour	0 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse
Mercredi 27 : Saint Jean Evangéliste	18 h 00 : Messe	
Jeudi 28 : des Saints Innocents	18 h 00 : Messe	
Vendredi 29 : dans l'Octave	18 h 00 : Messe	
Samedi 30 : dans l'Octave	18 h 00 : Messe	
Dimanche 31 : dimanche dans l'Octave (Rigraziamentu)	10 h 00 : Messe et Salut (Chant du Te Deum)	10 h 00 : Messe Bastia 17 h 30 : Messe L'Île-Rousse